



«SENTEZ-VOUS SPORT» 2015

Du 12 au 20 septembre 2015

Opération nationale de promotion du sport pour tous

Cahier des charges

Date limite de dépôt de dossier le **7 septembre 2015** sur la page SVS 2015 du site internet :

www.franceolympique.com

1 / «SENTEZ-VOUS SPORT !» 2015 : DE QUOI S'AGIT-IL ?

- Une opération nationale de promotion du sport pour tous, du 12 au 20 septembre 2015
- Une visibilité nationale portée par une campagne de presse
- Des manifestations labellisées et soutenues par le mouvement sportif et ses partenaires :
 - en association avec **Vital Sport** le week-end des 12 et 13 septembre.
 - la **journée du sport scolaire** le 16 septembre
 - des actions « **Sentez-Vous Sport** » les **universités** et les grandes écoles les 17 et 18 septembre.
 - la journée avec les **entreprises**, le 17 septembre
 - des activités adaptées, ouvertes gratuitement y compris les personnes en situation d'handicap, pour tous, dans toutes les villes participantes, pour le **grand public** le week-end des 19 et 20 septembre.
 - les **journées du patrimoine**, les 19 et 20 septembre.

NOUVEAUTE :

- Tous les événements en lien **avec la semaine européenne** (European Week of Sport - EWoS), qui aura lieu du 7 au 13 septembre pourront faire objet d'une déclaration de projet dans le cadre de la semaine «Sentez-Vous Sport» 2015 sous conditions éligibles du cahier des charges.

2 / QUI PEUT ORGANISER UN PROJET «SENTEZ-VOUS SPORT» ?

Tout organisme participant au développement des activités physiques et sportives ou souhaitant promouvoir leur pratique (fédération, ligue, comité, club, CDOS/CROS/CTOS, entreprise, établissements scolaires, universités.

3 / COMMENT DECLARER VOTRE PROJET ?

- en vous inscrivant via le formulaire en ligne **sur la page du site internet** <http://sentezvousport.fr/svs/includes/Svs2015.php>

4 / LA LABELLISATION « SVS 2015 » : A QUOI CA SERT ?

- à s'inscrire dans un dispositif national de promotion des activités physiques et sportives,
- à bénéficier d'un soutien en communication et d'une visibilité nationale,
- à accéder à des outils mis à disposition pour promouvoir le projet,
- à être identifié dans un réseau local d'acteurs engagés dans la promotion des APS,
- à convaincre des partenaires locaux de soutenir un projet partagé offrant de la visibilité,
- à entraîner les collectivités locales dans cette démarche de réseau.

5 / COMMUNICATION

- Les supports de communication officiels «Sentez-Vous Sport » 2015 seront téléchargeables sur le page internet « Sentez-Vous Sport » du site www.franceolympique.com et sur les sites des partenaires de « Sentez-Vous Sport » 2015.
- Les outils de communication locaux seront ouverts à vos partenaires locaux personnalisables, sous condition de respecter le cahier des charges.
- Afin de dynamiser des relations de proximité entre organisateurs et partenaires de Sentez-Vous Sport », la mise en ligne **des adresses mails institutionnelles** se fera directement sur le site. **Aucune adresse personnelle** ne pourra y figurer.

6 / LE CAHIER des CHARGES SENTEZ-VOUS SPORT 2015 :

Les 6 OBLIGATIONS :

Déclarer un projet « Sentez-Vous Sport » 2015, **avant le 7 septembre 2015** **dernier délai** auprès de sentezvousport@cnosf.org (*Directement en ligne sur le site Internet « www.Sentez-Vous Sport.fr » 2015*).

- Préciser qu'il s'agit d'une **activité de découverte** dont la participation ne nécessite pas de certificat médical de non contre-indication.
- Organiser votre évènement entre le **12 et le 20 septembre inclus**.

- Population concernée : ouverture à **tous les publics**
- **Gratuité** de la participation
- Communication : tous les éléments de communication doivent **respecter la charte graphique et la dénomination** de l'opération. Ils sont disponibles sur le site « Sentez-Vous Sport » ainsi que sur le site internet www.franceolympique.com

7 / DOSSIER ACCEPTE OU REFUSE ?

- Tout dossier sera labellisé sous réserve de l'avis final du comité de labellisation.
En cas de refus d'attribution du label, le dossier peut être modifié pour une nouvelle demande, avant la date limite du **7 septembre 2015**

8 / CRITERES D'EXCLUSION : sont exclus de « Sentez-Vous Sport» 2015

- Les projets montés à titre commercial ou lucratif.
- Les projets qui en dehors de l'organisation d'activité ouvertes, adaptées et gratuites proposeraient ces jour là :
 - la *réalisation de tests de condition physique* isolés qui ne soient pas intégrés dans un projet global de découverte comportant au moins la participation à une activité physique ou sportive.
 - toute autre action de communication isolée sans qu'elle ne soit intégrée dans le projet global d'activités (stand, conférence, exposition.....)

9 / QUELQUES RECOMMANDATIONS et CONSEILS :

- Proposer autant que possible des activités adaptées pour **tous** les publics. (Exemple : les personnes valides quel que soit leur âge, les personnes en situation de handicap, quelque soit la nature de ce handicap, les personnes atteintes de maladies chroniques quel que soit leur âge, famille.....)
- Les projets «Sentez-Vous Sport» 2015 ont vocation à associer les organisateurs avec les communes ou les collectivités où se dérouleront les opérations labellisées.
- Accroître l'information des publics «Sentez-Vous Sport» sur les effets du sport comme facteur de santé, de bien-être et de plaisir.

A cette fin utile, il est possible de labelliser des compétitions existantes sous réserve de diffusion du message d'information précitée et de l'utilisation d'un outil de communication «Sentez-Vous Sport».

- Poursuivre l'information des publics sur les effets du sport comme facteur de santé de bien-être et de plaisir.